

commande internet et erreur de prix, difference réclamée par le vendeur

Par dano, le 05/02/2021 à 23:56

Bonjour,

J'ai acheté il y a 10 jours un moteur electrique sur un site internet specialisé bien connu pour son serieux, le prix etait tres attractif 630€ au lieu des 760 que j'avais croisé il y a plusieurs mois sur d'autres sites lorsque j'avais eu la panne de cet équipement, mais à l'époque le tarif m'avait fait reporter mon achat.

Voyant le prix actuel je me dis " tiens ils font des soldes interessants" car on est en periode de soldes !

Je précise que je suis un particulier, que ce sites'adresse aux particuliers et qu'aucun prix sur le site ne mentionne la mention ttc ou ht sur la page du produit vendu, juste une ou plusieurs photos, la description et le prix à payer.

Je mets donc le produit dans "mon panier" je règle la facture par cb, je reçois les habituels messages de commande validée, acceptée, envoyée, le moteur arrive à la maison, je le monte et l'utilise comme il se doit.

Quelques jours plus tard je reçois un mail que j'ouvre (en general je les mets a la corbeille sansouvrir) m'expliquant qu'il y a eu un disfonctionnement sur le site et qui a, je cite : "

Cependant, ce dysfonctionnement à malheureusement généré une erreur de calcul sur le montant de votre commande puisque la TVA obligatoire n'a pas été appliquée au montant total.

Vous avez vraisemblablement déjà reçu votre commande, je vous invite à vérifier la facture qui vous a été envoyée par Email, vous identifierez rapidement que la facture ne fait état d'aucune TVA dans le pied de facture. Les lignes d'article sont également à TVA N/A (non appliqué).

Vous n'êtes pas sans savoir que la loi Française impose à chaque entreprise d'appliquer cette taxe.

Vous trouverez en pièce jointe de cet Email, la commande corrigée avec le montant correct qui aurait dû être réglé lors du passage de votre commande. Un delta de 126.67 € reste donc à payer." Ayant acheté de bonne foi, j'estmie que l'erreur est assimilable à une erreur d'étiquetage imputable au vendeur, meme si je comprends leur tentative je n'ai pas l'intention de ?éfgler quoi que ce soit de plus que ce que j'ai déja payé d'autant qu'avec 20% de plus je n'aurais sans doutes pas acheté à ce prix car d'autres vendeurs sont mieux placés.

Ai-je légalement le droit de décliner "leur offre" de payer 20% de plus pour leur erreur ?